



Trente-deuxième session  
Point 15 de l'ordre du jour

Distr. double

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

### Note du Secrétaire général

1. Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur de la République du Congo (Léopoldville) a adressé au Secrétaire général la communication ci-après au sujet de la résolution 6 (XVII) de la Commission des droits de l'homme, qui concerne la célébration d'une Année et d'une Journée de l'affranchissement des préjugés et de la discrimination:

#### REPUBLIQUE DU CONGO (LEOPOLDVILLE)

"... L'idée d'observer une année de l'affranchissement des préjugés et de la discrimination rencontre toute son approbation. Il en est de même de l'idée de consacrer dorénavant, chaque année, une journée à la même intention.

Le terme "discrimination" doit s'entendre dans le sens le plus large, si l'on désire cerner la réalité de plus près. Pour un sociologue, en effet, il n'existe pas qu'une seule discrimination raciale proprement dite, à savoir entre les races différentes ou deux peuples différents. Il existe aussi des préjugés entre les groupes sociaux ou les classes sociales au sein de la population d'une même Nation. Une lutte acharnée devra donc se poursuivre pendant des années en vue de la disparition de ces préjugés.

Pour les peuples colonisés, l'observation d'une année de l'affranchissement de la discrimination constitue un grand argument d'ordre psychologique au mouvement général déclenché de leur libération du joug colonialiste. En effet un esprit attentif a vite découvert que la discrimination raciale basée sur son nombre de préjugés est, sans aucun doute, le trait caractéristique du régime colonial. L'année de l'affranchissement de la discrimination aura comme corollaire de hâter l'accession à l'indépendance des pays vivant encore sous le joug colonial.

Pour sa part, l'année 1962 peut être celle de l'affranchissement des préjugés et de la discrimination, vu la lutte acharnée actuelle de certains pays pour leur indépendance. Une date trop reculée, nous semble-t-il, n'apporterait pas de fruits escomptés.

En vue d'uniformiser d'une certaine manière les idées à développer ainsi que les moyens à utiliser le Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur suggérerait que les thèmes généraux qui devront figurer dans les fiches, films programmes de radio, et causeries éducatives .... soient étudiés et mis à jour par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Touchant les films éducatifs, il serait souhaitable que les Nations Unies les réalisent à l'intention des Pays Membres.

---